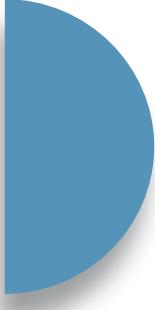


Rapport d'activité 2010

HAUT FONCTIONNAIRE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ



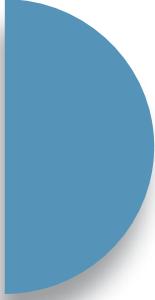
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rapport d'activité 2010

Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité

| | |
|---------|---|
| page 3 | Évolution des missions et du contexte |
| page 6 | Esprit de défense et de sécurité |
| page 7 | • Enseignement de défense |
| page 8 | • Développement des compétences sociales et civiques |
| page 8 | • Formation des cadres |
| page 9 | • Travaux prospectifs |
| page 10 | Protection du secret |
| page 11 | • Habilitation : le catalogue des emplois |
| page 12 | • Lieux abritant des éléments couverts par le secret de la défense nationale |
| page 13 | Secteurs d'activité d'importance vitale |
| page 14 | Espace |
| page 15 | Plan de défense et de gestion de crise |
| page 15 | • Plans de défense et de prévention |
| page 16 | • Gestion de crise |
| page 18 | • Travaux prospectifs |
| page 19 | Les réseaux |
| page 19 | • Le réseau des FSD |
| page 20 | • Le réseau des RSSI |
| page 23 | Sécurité des systèmes d'information |
| page 23 | • Actions relevant des nouvelles réglementations |
| page 24 | • Actions relevant de la gestion de crise |
| page 25 | • Actions relevant du contrôle |
| page 25 | • Actions diverses |
| page 26 | Protection du patrimoine scientifique et technique |
| page 27 | • Coopérations internationales et accès dans les laboratoires de recherche |
| page 27 | • Lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs |
| page 28 | • Intelligence économique |
| page 28 | • Autres activités en liaison avec le SGDSN |
| page 29 | Objectifs 2011 |



Évolution des missions et du contexte

Le décret du 12 avril 2010 nomme Pierre-Yves Duwoye, secrétaire général des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS). Avec la nomination de deux adjoints respectivement par le ministre de l'éducation nationale (MEN) et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), le HFDS est en mesure d'impliquer davantage l'ensemble des structures ministérielles dans toutes les composantes de la sécurité et de la défense, à l'instar des autres HFDS que le code de la défense charge d'animer et coordonner, au sein du département dont ils relèvent, la politique en matière de défense, de vigilance, de prévention de crise et de situation d'urgence et de contrôler la préparation des mesures d'application.

Pour le MEN et le MESR, en liaison avec le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), il s'agit :

- **de prévenir et gérer les crises** en assurant la sécurité des personnes et des établissements et la continuité du service public d'éducation ;
- **de veiller à la protection du patrimoine scientifique public** et participer à l'intelligence économique ;
- **d'appliquer les dispositions relatives à la sécurité de défense** et à la protection du secret de la défense nationale ;
- **d'animer la politique de sécurité des systèmes d'information** qui font de plus en plus l'objet des menaces émergentes alors qu'ils sont indispensables à l'administration ;
- **de s'assurer des dispositions** prises par les opérateurs pour la protection des points d'importance vitale ;
- **de promouvoir** ce qu'il est convenu d'appeler l'esprit de défense, notion recouvrant d'une part l'éducation et la formation des élèves et

étudiants, d'autre part les compétences nécessaires au management de la sécurité des établissements et des services.

Ces orientations s'inscrivent dans la démarche du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Les fonctions sont généralement communes aux deux ministères. Le MEN est particulièrement concerné par la mission de protection des personnes et des biens en raison de l'importance de la population scolaire dont il a la charge et de la forte exigence sociale de sécurité dans les enceintes scolaires. Le MESR doit particulièrement s'assurer de la protection du grand nombre d'établissements dont il a la tutelle, pour ce qui relève du patrimoine scientifique et technique, des informations sensibles et des points d'importance vitale, et ceci, notamment, pour des secteurs très pointus comme le secteur spatial. Aussi le challenge du HFDS est-il de rendre effective une politique rigoureuse, qui prenne en compte à la fois les contraintes inhérentes aux travaux de recherche et les intérêts nationaux.

Pour le MEN et le MESR, il s'agit aussi, à tous les niveaux d'organisation de l'État, **de préparer et mettre en œuvre des plans de défense contre les risques majeurs** : risque d'agression terroriste, incluant les agressions informatiques, risque sanitaire, catastrophes naturelles ou industrielles, violence. Cela induit une meilleure information, une formation des cadres, une éducation des jeunes nécessaire à la résilience sans négliger de prendre une part active à la fonction de veille, de manière à alerter les ministères et être en mesure de proposer des réponses appropriées pour la **gestion de crise**.

Dans le même temps, **une importante réforme des textes réglementaires** régissant les dispositions de défense et de sécurité a été entreprise conduisant en 2010 à la publication de textes totalement rénovés dans les domaines de la protection du secret de défense nationale et de la sécurité des systèmes d'information. Des travaux de grande ampleur ont été menés sur les textes concernant la protection du patrimoine scientifique et technique qui devraient voir le jour en 2011.

C'est l'occasion de définir de nouvelles méthodes de travail, qui laisseront plus de place aux fonctionnaires de sécurité de défense (FSD) et aux responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), et en contrepartie s'appuieront sur un dispositif de contrôle renforcé. À ce titre le suivi des inspections réalisées par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) revêt toute son importance.

Tels sont les éléments qui sous-tendent le rapport des activités en 2010 et les objectifs pour 2011

Esprit de défense et de sécurité

La promotion de l'esprit de défense et de sécurité est nécessaire tant pour assurer la sécurité des établissements que pour l'éducation des jeunes. Cet objectif, réaffirmé dans les protocoles défense-éducation nationale successifs, implique également l'enseignement supérieur et est inscrit dans le code de l'éducation (article L312-12). Il est élargi par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 qui prévoit une formation aux risques et un apprentissage des gestes de premiers secours (article L313-1). L'esprit de défense et de sécurité doit par conséquent se traduire par des connaissances, attitudes et compétences indispensables à la «résilience». Aussi le service du HFDS s'attache-t-il à mobiliser le concours de partenaires extérieurs en charge de la défense et de la sécurité pour développer les activités de sensibilisation, d'éducation et de formation dans trois directions.



©Sénat/Luc Poyet juin 2010
Remise du prix «Traphée civisme et défense 2010»
au Collège Anne-Franck de Grande-Synthe au Sénat.

1. L'enseignement de défense, en aidant à sensibiliser et informer enseignants et élèves par les trinômes académiques en liaison avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ou par des concours organisés par exemple par la commission armée jeunesse (CAJ), l'association « Civisme défense armée nation » (CIDAN), et les villes-marraines.

2. Les activités développant des compétences sociales et civiques intéressant à la fois la défense et la sécurité, dans le domaine de la prévention des risques, de la formation aux premiers secours et des règles générales de sécurité. Une meilleure connaissance des métiers de la sécurité et de la défense résulte de ces activités qui aident à l'égalité des chances et à l'orientation, comme les « cadets de la défense ».

3. La formation des cadres du système éducatif en charge de la prévention et de la sécurité, à la mise en œuvre de plans de défense et à la gestion des crises de toute nature, depuis la violence scolaire jusqu'aux menaces terroristes ou aux catastrophes naturelles. Cet effort, mené notamment avec l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN), se poursuit en direction de l'enseignement supérieur pour apporter les ressources utiles de la défense, de la gendarmerie et de la police nationale. Celles-ci intéressent au demeurant les étudiants pour compléter leur formation et leur orientation professionnelle.

ENSEIGNEMENT DE DÉFENSE

- Le service du HFDS siège à la commission esprit de défense ; il a co-organisé la journée nationale annuelle des trinômes académiques du 25 janvier 2010 dont le thème était « Sécurité dans les transports », en lien avec la direction générale de l'enseignement scolaire du MEN et la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense.
- Il a participé aux travaux de la CAJ au sein de laquelle le HFDS désigne des représentants du MEN et du MESR et a préparé le séminaire « Défense et université » qui aura lieu le 24 février 2011.
- Il a contribué au rapport « Défense et enseignement supérieur » de l'inspecteur général Jeandel qui s'est prolongé sur l'année 2010 et au rapport du groupe « scolarité » adressé en mars 2010 au nouveau directeur général de l'enseignement scolaire.
- Il a participé au groupe de travail gendarmerie-universités avril 2010-octobre 2010 qui a proposé des actions de coopération entre la gendarmerie et les universités.
- Il a publié un article sur la défense et l'enseignement dans la revue de l'Association des professeurs d'histoire et géographie.
- Il a participé jusqu'en mai 2010 au groupe de travail pour une refonte de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) en une journée défense et citoyenneté (JDC) sous l'égide de la direction du service national du ministère de la défense et des anciens combattants.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SOCIALES ET CIVIQUES

- Le service du HFDS participe au comité de pilotage interministériel, animé par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), pour l'éducation à la responsabilité face aux risques (éducation nationale, intérieur, santé).
- Dans le cadre du plan ministériel de l'égalité des chances, il suit l'expérimentation des cadets de la défense dans les académies de Lille, Martinique, Poitiers et l'extension de sept centres cadets de la défense aux académies suivantes : Rouen, Nice, Guyane, Nancy-Metz, Poitiers, Nantes, Rennes.
- Il se charge de la promotion des prix « armées-jeunesse » et « Trophée du Cidan » et participe aux jurys ; il participe aussi au jury de l'association des villes-marraines.
- Il participe également au comité de pilotage « écoles internet ».

FORMATION DES CADRES

- Le service du HFDS est chargé d'instruire les candidatures aux sessions de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) : session en région, session nationale intelligence économique et protection du patrimoine scientifique et technique. Il participe au jury de sélection de la session nationale de l'IHEDN.
- Il a animé avec l'École supérieure de l'éducation nationale le séminaire « défense et sécurité » des nouveaux inspecteurs et a participé au comité de pilotage de l'École supérieure de l'éducation nationale et de l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (ESEN/INHESJ) sur la formation des équipes mobiles de sécurité.
- Il a travaillé au programme de formation à destination des cadres sur les questions de défense et sécurité et de gestion de crise.
- Il a co-organisé le séminaire « Cohésion nationale et citoyenneté » de l'IHEDN.
- Deux universitaires ont été retenus pour participer au séminaire expérimental sur l'espace en relation avec l'armée de l'air en avril 2010.

TRAVAUX PROSPECTIFS

Avec la direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (MIOMCTI) et le ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement (MEDDTL), **le service du HFDS travaille à l'élaboration d'un système d'information relatif aux risques**, en liaison avec le comité de pilotage du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur (MENJVA /MESR) sur les systèmes d'information géographique.

Une convention de collaboration a été mise au point avec le conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS).

Protection du secret

La mission de protection du secret de défense nationale est confiée au fonctionnaire de sécurité de défense (FSD) rattaché au service du HFDS.

Elle comporte trois domaines

1. Le traitement des dossiers de demande d'habilitation, en liaison avec les FSD des organismes de recherche, des universités et des écoles d'ingénieurs, d'une part, avec la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), d'autre part. Le nombre de dossiers est reconductible d'une année sur l'autre.

2. Le suivi des évolutions réglementaires. Cette année a vu la refonte complète du dispositif, avec la publication de l'arrêté du 23 juillet 2010, aboutissement d'un travail conséquent auquel nous avons contribué. Il faudra maintenant décliner ce texte pour en formaliser l'application.

3. L'accompagnement des organismes de recherche, des universités et des écoles d'ingénieurs, dans leurs missions. Cette année nous avons notamment aidé au recensement des lieux abritant des informations classifiées.

Pour réaliser cette mission, le HFDS s'appuie sur le **réseau des FSD**. L'animation de celui-ci repose sur l'établissement de relations suivies, sur l'aide fournie à chacun dès qu'il en exprime le besoin, et sur leur participation à l'élaboration des règles de fonctionnement mutuel. Le HFDS a créé un groupe de travail réunissant une douzaine de FSD sur l'application des nouvelles réglementations. Ce groupe qui travaille actuellement sur les textes d'application concernant la protection du secret de la défense nationale, s'intéressera ensuite à la réglementation en cours de réécriture de la protection du patrimoine scientifique et technique.

HABILITATION : LE CATALOGUE DES EMPLOIS

Le catalogue des emplois a été mis à jour au début 2010, et a été notifié aux rectorats, aux établissements d'enseignement supérieur, aux organismes de recherche dépendant du MESR, aux directions de l'administration centrale du MEN et du MESR, aux inspections générales.

Les destinataires du catalogue des emplois actualisé ont mis en application ce document dans leur domaine respectif. Certaines académies en ont profité pour renouveler quasi entièrement les habilitations de leurs personnels. Au total, sur 350 habilitations ou renouvellements d'habilitation instruits en 2010, environ 280 l'ont été dans le cadre du renouvellement du catalogue des emplois.

Le catalogue respecte l'objectif national de ne pas augmenter le nombre des personnes habilitées.

Le service a participé au groupe de travail du SGDSN concernant la préparation de l'arrêté du 23 juillet 2010 sur la protection du secret de la défense nationale, remplaçant l'ex-instruction générale interministérielle 1300 (ex-IGI 1300). Les textes ministériels d'application seront élaborés dans le cadre du groupe de travail des FSD évoqué précédemment.

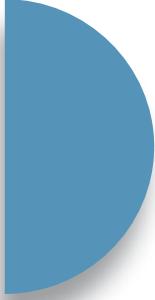
Une augmentation des consultations des services spécialisés (DCRI) est d'ores et déjà à noter depuis le mois d'août 2010, car désormais tous les fonctionnaires titulaires font l'objet d'une procédure de consultation. Peu de demandes d'habilitation de personnes morales ont été enregistrées.

Les délais, en incluant la prospection de la direction centrale du renseignement intérieur sont stabilisés à six mois environ pour une habilitation au niveau « secret défense » (SD) et ils varient entre trois semaines et trois mois pour le niveau « confidentiel défense » (CD).

LIEUX ABRITANT DES ÉLÉMENTS COUVERTS PAR LE SECRET DE LA DÉFENSE NATIONALE

L'enquête 2010 sur les lieux abritant des éléments couverts par le secret de la défense nationale conduit, au regard de 2009, à une cohérence des réponses : stabilité du nombre des documents inventoriés reçus, identification plus fine des locaux contenant les documents classifiés dans des armoires-fortes. Toutefois, les établissements n'ont pas encore tous répondu aux demandes faites en 2010, soit par absence de lieux abritant des éléments couverts par le secret de la défense nationale, soit, et c'est plus préoccupant, par méconnaissance de ceux-ci. Le travail sera poursuivi en 2011.

Cette enquête, conjuguée à l'envoi du catalogue des emplois, a permis une plus grande prise de conscience des responsables d'établissements en matière de protection d'informations sensibles et classifiées.



Secteurs d'activité d'importance vitale

Le code de la défense renforce la protection des installations d'importance vitale. En application de ces dispositions, les opérateurs dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent établir des plans de sécurité d'opérateur (PSO) au regard des directives nationales de sécurité du MESR.

Ils doivent ensuite rédiger des plans particuliers de protection (PPP) sur la base d'analyses de risques approfondies et en prenant en compte les plans nationaux dont, notamment, le plan Vigipirate.

En 2010 ces dispositions ont été appliquées dans le périmètre relevant du MESR en respectant les objectifs calendaires fixés par le SGDSN.

Deux plans de sécurité d'opérateur (PSO) ont été approuvés en commission interministérielle de défense et de sécurité (CIDS) et les arrêtés nécessaires ont été pris.

Plusieurs plans particuliers de protection (PPP) sont en cours d'élaboration, en collaboration avec les préfectures.

Trois PSO sont établis en concertation avec le ministère chargé de la santé, dont l'un a déjà été présenté en commission zonale de défense et de sécurité.

Le service du HFDS se tient informé des dossiers des opérateurs des secteurs d'activité d'importance vitale (SAIV) des autres ministères car il est membre de droit de la CIDS. À la demande, notamment, du ministère de la défense, quatre PSO correspondant à onze sites classés sensibles ont été étudiés au titre de la recherche.

Le service du HFDS a participé à la rénovation de l'instruction générale interministérielle n° 6600/SGDSN/PSE/PPS relative à la sécurité des activités d'importance vitale.

Espace

L'espace représente un enjeu stratégique majeur pour la France, à la fois en tant que vecteur d'indépendance nationale, et en raison de son impact économique considérable. C'est, bien sûr, une priorité très forte du service du HFDS.

Son activité s'exerce dans quatre directions.

1. La maîtrise de la sécurité des sites et installations implantées sur le territoire national participant à l'effort spatial français et européen.
2. La maîtrise des informations sensibles liées aux activités des opérateurs français.
3. La maîtrise des risques liés aux exportations de matériels et de technologies.
4. La maîtrise des dispositions de sécurité accompagnant les grands projets.

Les acquis les plus remarquables pour 2010 sont les suivants :

- le début des homologations des stations sol du projet Galileo, au niveau SAR (Site acceptance review) ;
- la participation au processus de validation des PSO du Centre national d'études spatiales (CNES) et d'Eutelsat ;
- la participation aux réunions de la commission d'homologation du projet Pléiade haute résolution (PHR) ;
- la participation à neuf réunions de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre.



© EADS Astrium/Master Image Films, 2007
Satellite d'observation de la Terre Pléiade

Le manque de ressources humaines a entravé la participation active du service à la récente commission interministérielle des biens à double usage, mais le recrutement d'une personne est prévu pour prendre en charge ces domaines, et la situation s'améliorera en 2011.



Plan de défense et gestion de crise

L'activité du HFDS tient compte de la gestion fortement déconcentrée du ministère de l'éducation nationale et de l'autonomie accrue des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle concerne par ailleurs directement les implantations de l'administration centrale. Elle s'attache à :

- **assurer la diffusion et l'explicitation** des plans de défense et de prévention (plan Vigipirate, plans de protection et de mise en sécurité, organisation de l'Etat en matière de gestion de crise...) ;
- **mettre les ministères en capacité de piloter**, dans un cadre souvent interministériel, une gestion de crise d'ampleur nationale en organisant les échanges d'informations avec les services déconcentrés et les établissements et organismes sous tutelle ;
- **promouvoir l'auto-évaluation** des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche en matière de sécurité.

PLANS DE DÉFENSE ET DE PRÉVENTION

L'élaboration, la diffusion, le test et la mise en œuvre des plans de défense et de prévention ont concerné les domaines suivants :

Vigipirate : le HFDS a diffusé plusieurs informations relatives aux évolutions des postures de Vigipirate (juillet, septembre) auprès des rectorats, des universités et des organismes de recherche. Il a rédigé pour les services déconcentrés une note d'application - adaptée au contexte du système éducatif - du plan Vigipirate dans sa posture « rouge ».

Piranet : le nouveau plan gouvernemental d'intervention Piranet a été testé lors de l'exercice interministériel, Piranet 2010, simulant une crise majeure d'origine informatique. Il tient compte de la création,

par décret du 7 juillet 2009, de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Plan « crue de la Seine » : le HFDS a participé à l'élaboration du plan de continuité du travail gouvernemental en cas de crue majeure de la Seine à Paris. Ce plan du 23 juillet 2010 classifié « Confidential défense » abroge et remplace le plan gouvernemental du 9 décembre 2004.

Participation aux exercices nationaux : NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosifs), Piranet 2010, et préparation de l'exercice « Nuit totale 2010 ». Le HFDS assure, en liaison avec les directions des ministères, à la fois la présence du service aux cellules interministérielles de crise (CIC situation, décision, communication) et l'analyse des situations.

Sécurité des sites d'administration centrale : le HFDS a participé à l'audit de sécurité des locaux de la rue de Grenelle et de la rue Descartes avec l'inspection générale des services de la préfecture de Paris (audit demandé par les deux directeurs de cabinet).

À noter la signature d'une convention entre le MESR et la Ville de Paris concernant la gestion du jardin Carré de l'ancienne école polytechnique.

GESTION DE CRISE

Le HFDS est de plus en plus impliqué dans la gestion de crise. Il s'est efforcé de mettre en œuvre, en liaison avec le cabinet du MEN, des dispositifs légers mais réactifs dans les situations où le ministre a dû s'impliquer dans un pilotage gouvernemental de crise :

- lors du blocage de près de 4 000 élèves dans des voyages scolaires à l'étranger entre les 19 et 24 avril 2010 en raison de l'arrêt des transports aériens liés à l'éruption du volcan islandais, il s'est agi de repérer quotidiennement les difficultés et permettre l'intervention ministérielle pour assurer des vols spéciaux en liaison avec les ministères des affaires étrangères et des transports ;

- lors des intempéries exceptionnelles de décembre, il s'est agi d'assurer, par un suivi quotidien des difficultés de transports scolaires (gérés pour l'essentiel au niveau départemental), la participation du MEN à la CIC en liaison avec les préfets de zone.

La principale gestion de crise récente est liée à la pandémie grippale avec la poursuite en janvier 2010 de la campagne de vaccination dans les établissements scolaires (élèves du second cycle et personnels travaillant dans les établissements visités par les équipes mobiles). Le service du HFDS a poursuivi son animation du réseau des correspondants académiques « pandémie grippale » permettant de mesurer quotidiennement l'avancement de la campagne de vaccination.

Le service du HFDS a ensuite organisé un retour d'expérience sur l'ensemble du dispositif de lutte contre la pandémie grippale, qui a permis d'analyser le champ des problèmes rencontrés par les services. Une synthèse des réponses, assortie de propositions visant à améliorer le dispositif, a donné lieu à un document qui a fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion interministérielle et a servi de fil conducteur à la réunion des correspondants académiques « pandémie grippale » organisée le 23 mai 2010 en présence du directeur du cabinet du ministre de l'éducation nationale et des services centraux.

Le service du HFDS a été tout au long de l'année régulièrement représenté aux réunions de « mardi grippe » qui, organisées sous l'égide de la délégation interministérielle à la lutte contre la grippe aviaire (DILGA), traitent des questions relatives à la lutte contre les épidémies de grippe. À cet égard, il a participé à l'analyse des propositions faites par les commissions parlementaires et par la Cour des comptes sur la gestion de crise sanitaire liée à la grippe A/H1N1 ainsi qu'aux divers travaux interministériels consacrés à l'actualisation du plan « pandémie grippale ». Dans l'attente de décisions relatives au renouvellement des stocks de masques FFP2, le service du HFDS a également mené un inventaire par académie identifiant les masques disponibles en fonction de leur date de péremption.

TRAVAUX PROSPECTIFS

- **Le HFDS a participé à la préparation du centre de contacts interministériel de crise** en liaison avec le service d'information du gouvernement (SIG), aboutissant à une convention interministérielle dont la mise au point a bénéficié du concours du bureau des marchés publics du service de l'action administrative et de la modernisation (SAAM) et de la délégation à la communication (DELCOM) du MEN et du MESR. Ce centre « **infocrise** » devrait être opérationnel en 2011 et nécessitera la mise au point d'une documentation aujourd'hui inexistante ou disparate (annuaires de crise, description précise des responsabilités ministérielles, lignes directrices de politique...) qu'il s'agira de fournir le cas échéant aux opérateurs en vue de répondre aux questions du public.

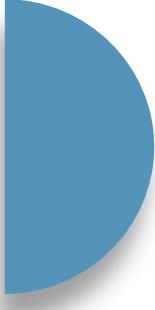
De manière permanente, le HFDS fait partie du **réseau interministériel des communicants en situation de crise**, sous l'égide du SIG, qui travaille à la professionnalisation de ces communicants. À ce titre, il participe aux réunions du réseau, il est présent en cellule interministérielle de crise communication (CIC communication) lors des exercices majeurs.

- Le service du HFDS travaille au sein du groupe interministériel « **analyse et évaluation nationales des risques** » et s'implique dans les actions de prévention et d'information auprès du grand public en participant au comité éditorial du portail interministériel de prévention des risques majeurs. Il étudie avec le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

(MIOMCT), le ministère de l'environnement, du développement durable, du transport et du logement (MEDDTL) et l'Observatoire national de la sécurité des établissements (ONS) la possibilité de développer des supports cartographiques à destination des cadres et enseignants.



Portail interministériel de prévention des risques majeurs



Les réseaux

Pour le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'action du HFDS, s'appuie très fortement sur les réseaux fonctionnels des fonctionnaires de sécurité de défense (FSD), des responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) et du CERT-RENATER.

Pour le ministère de l'éducation nationale, l'action du HFDS s'appuie sur les recteurs et le réseau des RSSI académiques.

Ces réseaux s'étendent dans les académies, les universités, les organismes de recherche et les écoles d'ingénieurs relevant du MENJVA et du MESR.

L'animation de ces réseaux est d'une importance capitale pour le fonctionnement global du dispositif de défense et de sécurité. Elle revêt plusieurs composantes :

- le séminaire des FSD et le séminaire des RSSI, réunissant le plus grand nombre et dont la vocation est le développement d'une culture et d'une connaissance communes de notre référentiel de fonctionnement ;
- les groupes de travail spécialisés, réunissant quelques représentants des réseaux, dans l'objectif de définir les règles de fonctionnement ; à ce titre un groupe de travail réunissant douze FSD a été constitué et a tenu sa première réunion en décembre 2010 sur les règles et procédures qui pourraient s'avérer nécessaires après les refontes récentes ou à venir des réglementations du domaine de la protection du patrimoine scientifique et technique.

LE RÉSEAU DES FSD

Le séminaire des FSD a été organisé le 7 janvier 2010 au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en tables rondes le matin et en ateliers l'après-midi.

Les thèmes développés furent :

- les personnels en mission à l'étranger ;
- la sécurité des systèmes d'information en mobilité ;
- la protection du secret et l'application de l'article 11 de la loi de programmation militaire 2009-2014 ;
- l'esprit de défense et de sécurité.

Le travail en trois ateliers de l'après-midi a porté sur les trois thèmes suivants :

- la sécurité physique des locaux et des matériels et la sécurité des personnes ;
- la protection du patrimoine scientifique et technique et la sécurité des systèmes d'information ;
- l'organisation et la mise en œuvre de la démarche.

La réflexion issue des cinquante FSD qui ont participé au séminaire a fait ressortir la nécessité d'identifier les risques et les menaces et d'y faire face en développant une politique de sécurité et de sensibilisation au sein des établissements. L'accent a été mis sur la nécessité d'obtenir une adhésion de la communauté aux mesures de sécurité préconisées, et, pour cela, de renforcer la reconnaissance du rôle du FSD.

LE RÉSEAU DES RSSI

Les RSSI, désignés formellement par leur autorité qualifiée de la sécurité des systèmes d'informations (AQSSI), sont les interlocuteurs privilégiés de la fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information (FSSI) en charge de la sécurité des systèmes d'information (SSI) auprès du HFDS.

- Le réseau des RSSI du ministère de l'éducation nationale est animé par le RSSI éducation nationale et son adjoint pour l'administration centrale. Le « pôle national de compétence SSI » hébergé dans l'académie d'Aix-Marseille apporte son appui aux académies en matière d'alerte sur des outils spécifiques au MEN, d'audits, d'aide à l'élaboration du rapport annuel en collaboration avec la FSSI.

Le centre d'expertise gouvernemental de réponse et de traitement des attaques informatiques (CERTA) est l'interlocuteur privilégié des RSSI en matière de veille et de traitement d'incidents. Le service « computer emergency response » du réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche (CERT-RENATER) intervient également sur des incidents plus spécifiques aux services réseaux.

La FSSI intervient en collaboration étroite avec le CERT pour ce qui relève des co-tutelles interministérielles, des dysfonctionnements des chaînes SSI ou de gestion de crise.

Les journées annuelles des RSSI ont rassemblé une soixantaine de personnes les 27 et 28 mai 2010. Les thèmes abordés avec les intervenants extérieurs concernaient : la cybercriminalité, les dangers des réseaux sociaux, l'analyse de risques, la méthode EBIOS, le retour d'expérience sur incidents, les missions et l'organisation de l'ANSSI, la nouvelle organisation du service du HFDS, les points marquants du rapport annuel ministériel sur la SSI, la publication du référentiel général de sécurité (RGS), les formations du centre de formation sur la sécurité des systèmes d'information (CFSSI).

La FSSI y invite régulièrement d'autres ministères.

- Le réseau des RSSI de l'enseignement supérieur et de la recherche est co-animé par la FSSI et le comité réseau des universités (CRU) qui intervient également en appui aux établissements. Le CERT-RENATER est la cellule opérationnelle de veille et d'alerte pour la majorité des incidents avec l'appui du CERTA et de la FSSI.

Les journées annuelles des RSSI de l'enseignement supérieur et de la recherche des 20 et 21 octobre 2010 ont rassemblé environ deux cent cinquante personnes.

Les thèmes comprenaient : la politique publique d'intelligence économique en France, l'effort de recherche en sécurité informatique, le projet pilote de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) générique pour les établissements d'enseignement supérieur et ses

outils d'adaptation, le chiffrement des portables, l'externalisation des systèmes d'information, les réquisitions judiciaires et administratives et le retour d'expérience sur incidents.

La FSSI a présenté les évolutions réglementaires en matière de sécurité (II 486, II 1300, RGS), les groupes de travail du SGDSN (passeport de conseils aux voyageurs, guide de l'externalisation, mesures de protection pour les informations sensibles), le retour d'expérience PIRANET 2010 et la mise en œuvre du RGS.

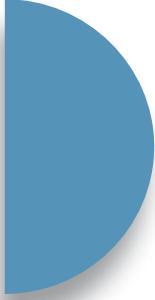
Participant également à ces journées les FSSI d'autres ministères, notamment ceux en charge de la santé et de l'agriculture.

La journée annuelle des correspondants régionaux SSI (CRSSI) du centre national de la recherche scientifique (CNRS) s'est déroulée le 19 octobre 2010 à l'initiative du centre national de la recherche

scientifique (CNRS) avec la participation du service du HFDS qui a notamment présenté la nouvelle réglementation, la démarche globale de sécurité des systèmes d'information préconisée par le RGS, les référentiels et guides produits par le SGDSN/ANSSI et le retour d'expérience PIRANET10. Des ateliers ont porté sur les aspects juridiques du traitement des incidents et du chiffrement.



*@MEN-MESR/Service HFDS
Journées des RSSI octobre 2010*



Sécurité des systèmes d'information

L'actualité de 2010 a montré toute la nécessité de consacrer un effort important à la sécurité des systèmes d'information ; ce secteur a connu, et connaîtra encore une activité en forte croissance. Elle comporte des actions de fond (sensibilisation, et aide méthodologique pour la déclinaison du nouveau référentiel général de sécurité), des actions liées à la gestion de crise (crises réelles, exercices, retours d'expérience), et des inspections menées par l'ANSSI.

ACTIONS RELEVANT DES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

- Informer et sensibiliser sur le référentiel général de sécurité (RGS) et sur sa mise en oeuvre auprès des grandes maîtrises d'ouvrage MENJVA-MESR en charge de grands projets tel que SIRHEN (programme de rénovation des systèmes d'information de gestion des moyens et des personnels).
- Participer à l'élaboration de recommandations sur la sécurité des systèmes d'information sensibles dans le cadre de la refonte de l'instruction interministérielle n°486 concernant la protection du patrimoine scientifique et technique français dans les échanges internationaux (groupe de travail mis en place par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).
- Participer au comité de suivi et comité directeur du schéma stratégique des systèmes d'information et de télécommunication (S3IT) du MENJVA-MESR (prise en compte de la sécurité numérique comme un axe stratégique à part entière, développement et orientation des cartographies existantes comme outil opérationnel pour les décideurs en cas de gestion de crise, en réponse au retour d'expérience de l'exercice Piranet 2010).
- Suivre la mise à jour du schéma directeur de la sécurité des systèmes d'information (SDSSI) du MENJVA-MESR.
- Participer au comité de pilotage des systèmes d'information de l'ensei-

gnement supérieur et de la recherche et plus particulièrement sur le suivi des travaux du groupe de travail « SDS-SUP » sur le schéma directeur pour la sécurité pour les établissements de l'enseignement supérieur mandaté par la conférence des présidents d'universités (CPU), la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP), la direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI) et le HFDS.

- Animer avec le comité réseau des universités (CRU) l'élaboration d'une politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) générique pour les universités (sept universités pilotes).

ACTIONS RELEVANT DE LA GESTION DE CRISE

- Coordonner le traitement d'incidents avec les différentes entités concernées (CERTA - CERT-RENATER, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre, communication, autres ministères de tutelle de l'entité concernée).
- Alerter les fonctionnaires de sécurité de défense des établissements et organismes de recherche dont certains laboratoires sont classés établissement à régime restrictif (ERR) ou en rapport avec leur statut d'opérateur d'importance vitale (OIV), sur un mode opératoire avéré permettant le vol d'informations via les services internet. Parallèlement, a été sensibilisé l'ensemble des RSSI de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les éléments techniques.
- Spécifier les besoins des ministères en matière de gestion de crise dans la perspective d'un rattachement du CRU et d'une partie de l'unité réseau du CNRS (UREC) au GIP RENATER.
- Animer le retour d'expérience de l'exercice majeur PIRANET 2010. Son objectif était de mettre l'État en situation de réaction face à une crise majeure affectant les réseaux Internet et locaux et de tester l'organisation des chaînes fonctionnelles et opérationnelles de la SSI relevant du MEN et du MESR (administration centrale et opérateurs d'importance vitale). En conséquence, le SGDSN demande à chaque ministère et opérateur d'importance vitale d'établir la cartographie des systèmes d'information supportant leurs fonctions essentielles et d'évaluer l'impact d'une coupure de l'internet pendant 3 à 15 jours et d'établir les plans de continuité. Le HFDS est en charge de la réponse du MENJVA et du MESR.

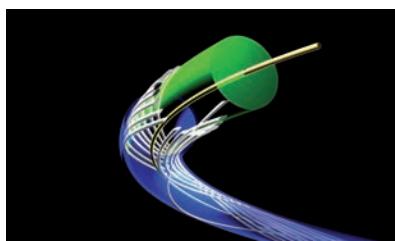
ACTIONS RELEVANT DU CONTRÔLE

- Coordonner les inspections menées sur les systèmes d'information de différentes entités relevant du MESR par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) à la demande du secrétaire général de la sécurité et de la défense nationale. L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) y est associée. Les entités inspectées sont un campus universitaire avec un laboratoire de recherche sensible, un système d'information de gestion de ressources humaines du ministère, un centre d'hébergement des serveurs du ministère et le cabinet.
- Élaborer le rapport annuel 2010 sur la sécurité des systèmes d'information à destination du SGDSN dont quelques points marquants ont été la politique générale de sécurité des systèmes d'information en académie et en établissement d'enseignement supérieur et de recherche, leur déclinaison, les chartes d'usage pour les personnels, l'accord-cadre de prestations d'études de risques et de procédures de contrôle mis en place par le MEN.

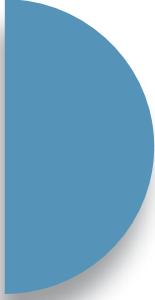
ACTIONS DIVERSES

- La rédaction des bulletins « Vigi@net » sur des incidents notoires sur la sécurité des systèmes d'information au niveau national et international à destination des décideurs.

- La réponse à une question parlementaire relative aux mesures prises par le MESR afin d'éviter les intrusions extérieures et les vols de données numériques; l'appel à des prestataires extérieurs, la mise en oeuvre des règles de sécurité du référentiel général de sécurité (RGS).



@Renater
Fibre optique



Protection du patrimoine scientifique et technique dans les échanges internationaux et intelligence économique

La protection du patrimoine scientifique et technique (PPST) est un enjeu important qui a pour but de préserver la compétitivité nationale, et par conséquent les emplois futurs en France.

Les scientifiques ne peuvent acquérir et conserver un niveau d'excellence que par les coopérations et la confrontation de leurs résultats avec leurs pairs français et étrangers. Il convient donc de favoriser ces échanges tout en aidant les chercheurs français à préserver leurs travaux de façon à ce qu'ils puissent en démontrer leur paternité et que leur exploitation pratique puisse bénéficier à notre pays.

Notons ici que plus de 5 300 étudiants étrangers ont fait acte de candidature en 2010 pour travailler dans nos établissements à régime restrictif (ERR).

L'année 2010 a été notamment marquée par le travail de refonte du dispositif réglementaire encadrant la protection du patrimoine scientifique et technologique ; le service du HFDS a participé activement à ce travail piloté par le SGDSN. Il a notamment contribué à l'établissement des critères de sensibilité des données scientifiques et techniques. Ces critères contribueront à l'outil d'aide à la décision qui sera proposé pour l'évaluation des stages, visites et coopérations.

COOPÉRATIONS INTERNATIONALES ET ACCÈS DANS LES LABORATOIRES DE RECHERCHE

Dans le cadre de l'application de l'instruction interministérielle 486 relative à la protection du patrimoine scientifique et technique français dans les échanges internationaux, le service a traité directement 619 demandes de visites et stages dans les établissements sensibles et 138 projets de nomination d'enseignants étrangers, hors Union européenne, dans les universités françaises.

LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET DE LEURS VECTEURS

Le HFDS a été désigné comme point d'entrée privilégié pour les concérations interministérielles en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (NRBC-E : nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosifs) et de leurs vecteurs (ballistique). Le service a mené différentes actions sur ce sujet, notamment :

- des contributions aux groupes de réflexion sur la mise en œuvre de la convention du 10 avril 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ;
- la participation au groupe de travail du secrétariat général des affaires européennes portant sur la communication de la Commission européenne sur la non-prolifération nucléaire ;
- la participation à l'élaboration de la position française quant aux recommandations de la Commission européenne au Conseil européen pour autoriser la commission à entamer des négociations entre Euratom et différents pays non européens ;
- la participation au comité de pilotage interministériel pour l'évaluation des tickets détecteurs (pour la détection de toxines) ;
- la sensibilisation des enseignants du master en fusion par confinement inertiel (FCI) décret n°80-247 relatif aux activités d'études et de recherche dans le domaine de la fusion thermonucléaire par confinement inertiel).

INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

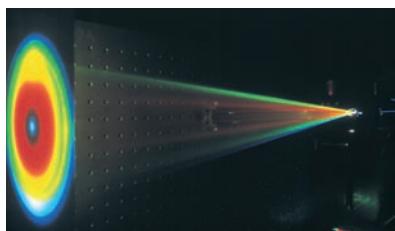


©INRIA photo Kaksonen
Cryptanalyse et fonction de hachage 2009
Équipe-projet secret

Les actions de protection du patrimoine scientifique et technique dans les échanges internationaux sont des actions d'intelligence économique défensive. Le service a également participé à des groupes de travail spécifiques interministériels sur l'intelligence économique organisés à l'initiative du délégué interministériel à l'intelligence économique.

AUTRES ACTIVITÉS EN LIAISON AVEC LE SGDSN

- Participation aux groupes de travail pilotés par le SGDSN sur la refonte du dispositif français de protection du patrimoine scientifique et technique dans les échanges internationaux.
- Contribution à la prise en compte des aspects de sécurité dans différentes affaires, notamment l'analyse des congrès sensibles organisés en France, l'exportation de matériels de technologies sécuritaires et l'usage potentiel des nanotechnologies. Participation aux groupes de travail interministériels sur ces sujets.
- Participation aux groupes de travail pilotés par le secrétariat général de la défense nationale ou par le ministère des affaires étrangères et européennes relatifs aux politiques « pays ».
- Participation au comité de pilotage de mise en œuvre de l'accord franco-américain sur la coopération scientifique et technique relative aux affaires de sécurité intérieure.
- Participation au comité de pilotage interministériel du programme européen de recherche en sécurité (PERS).
- Suivi en interministériel de la sensibilité des activités scientifiques au sein de l'European synchrotron radiation facility (ESRF).



© CNRS Photothèque - EQUILBEY Serge
Laser accordable : oscillateur paramétrique optique (OPO).

Laboratoire Charles Fabry de l'Institut d'optique (LCFO) – ORSAY

Objectifs 2011

Pour 2011, six thèmes prioritaires, déclinés en 15 actions ont été proposés par le SGDSN, et validé en interministériel, en application du Livre blanc.

Le service HFDS des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, et de l'enseignement supérieur et de la recherche contribue à quatre de ces six thèmes, tout en répondant aux besoins propres de ces ministères, ce qui fixe sa feuille de route pour l'année 2011.

Thème n° 1 - Gestion de crise sur le territoire national

Les modalités de la mise en œuvre de la salle de gestion de crise des ministères seront ajustées au nouveau dispositif interministériel, et une documentation de référence sera établie.

Les éléments de communication, concernant les ministères et nécessaires au nouveau dispositif Infocrise, seront rédigés en 2011.

Le plan national de lutte contre la pandémie grippale sera actualisé et décliné au niveau du MENJVA et du MESR.

Les risques majeurs susceptibles d'affecter les établissements seront identifiés et l'élaboration d'outils cartographiques sera testée en collaboration avec le ministère de l'intérieur et le MEDDTL.

Thème n° 2 - Résilience

La politique de sécurité des activités d'importance vitale sera poursuivie, les deux plans de sécurité opérateurs (PSO) restant à rédiger le seront en 2011, et l'établissement des plans particuliers de protection (PPP) sera suivi, dans les calendriers fixés par la réglementation, jusqu'à leur validation par les commissions zonales de défense, ou par les préfectures concernées.

Des plans de continuité d'activité seront établis pour faire face à quatre situations de crise :

- crue majeure de la Seine ;
- perte durable du réseau internet ;
- perte d'alimentation électrique ;
- pandémie.

La protection du patrimoine scientifique et technique sera améliorée par la déclinaison de la nouvelle réglementation attendue en milieu d'année. À cet effet, un groupe de douze FSD est mis en place pour contribuer, en apportant leur expérience de terrain, à l'écriture des textes d'application qui préciseront l'organisation à venir au sein du périmètre relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Concernant la protection du secret de défense nationale, la politique de clarification du catalogue des emplois sera poursuivie, dans l'objectif de disposer d'interlocuteurs habilités dans les postes où cela s'avère nécessaire et dans un souci de limitation de leur nombre.

La sécurité des systèmes d'information sera l'objet de deux actions de fond :

- la première visant à ce que chaque établissement d'enseignement supérieur ou académie dispose d'une politique de sécurité du système d'information, basée sur une analyse des risques, et en application du référentiel général de sécurité publié en 2010 ;
- la seconde visant à ce que les mécanismes de gestion de crise prennent en compte la nouvelle organisation de Renater, après l'intégration du comité réseau université.

Pour le domaine spatial, le service sera renforcé par l'arrivée d'une personne supplémentaire de façon à prendre en compte de façon pertinente cette grande priorité :

- accompagnement de la montée en puissance des grands projets (Galileo, PHR) ;
- participation aux commissions interministérielles pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) et des biens à double usage (CIBDU) ;
- suivi des points d'importance vitale (PIV).

Thème n° 3 - Ressources humaines de la sécurité nationale

Le thème de l'esprit de défense sera développé, par la promotion ou la proposition d'une politique de formation et de sensibilisation dans le but d'accroître la résilience des populations concernées :

- formation des élèves et des étudiants aux rudiments de la sécurité, en proposant une exigence minimale pour l'acquisition des diplômes ;
- formation des cadres des ministères et des académies, développée avec l'ESEN, en liaison avec les différents instituts de formation (IHEDN, INHESJ) ;
- sensibilisation des enseignants-chercheurs et des étudiants aux risques de la cybercriminalité et de l'intelligence économique, en liaison avec la DCRI.

La représentation du MENJVA et du MESR à la commission armées-jeunesse (CAJ) sera poursuivie, ainsi que le soutien à l'animation nationale et régionale des trinômes.

Thème n° 4 - Démarche prospective

Le service du HFDS participera, autant que de besoin, au travail de synthèse de l'analyse des risques mené sous l'égide du SGDSN.

Le service HFDS, en outre, se tiendra informé des actions menées sous pilotage de la direction générale de la recherche et de l'innovation pour développer de nouvelles technologies de sécurité, dans le cadre du thème n° 6.

HAUT FONCTIONNAIRE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

- Ministère de l'éducation nationale
de la jeunesse et de la vie associative
- Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

99 , rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

Tél : 01 55 55 87 00

Fax : 01 55 55 85 87

hfds@education.gouv.fr

hfds@recherche.gouv.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE